MERCREDI, 14 FÉVRIER 1849. N° 13. TROISIÈME ANNÉE.

LE COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE : Pour le Canton du Valais, 1 an, 7 francs de Suisse. — 6 mois, 4 frs. — 3 mois, 2 frs. 50 rappes. — Pour le Canton de Vaud, 1 an, 9 frs. — 6 mois, 5 frs. — 3 mois, 3 frs. — Pour les autres Cantons, 1 an, 10 frs. — 6 mois, 6 frs. 50 rps. — 3 mois, 3 frs. 25 rps. — Pour l'étranger, 1 an, 16 frs. de France. — 6 mois, 9 frs. de France. — 3 mois, 5 frs. de France.

PRIX D'INSERTION : Pour une annonce de 4 lignes et au dessous, 50 rappes. — Pour une annonce au dessus de 4 lignes, 13 rappes la ligne. — Les insertions répétées paient moitié du prix pour la seconde fois et le tiers du prix pour la troisième fois. — Les lettres, annonces, etc., doivent être adressées FRANC DE PORT au Bureau du Journal, à Sion. — On s'abonne au BUREAU DU COURRIER DU VALAIS et dans tous les bureaux des postes.

CANTON DU VALAIS.

Il y a des gens qui s'applaudissent outre mesure des progrès que la réaction fait en Europe. Ils voyent déjà toutes choses remises sur l'ancien pied, les nouvelles chartes déchirées, les peuples replacés sous le joug de l'absolutisme et la marche en avant changée en un brusque mouvement de recul.

A la force, disent-ils, appartient l'avenir du monde. Le fleuve de la démocratie est débordé, il a inondé ses rives, ravagé les campagnes, mais voici que déjà les eaux s'abaissent et qu'on les contraint à rentrer, domptées encore une fois, dans le lit qu'elles avaient abandonné.

Une appréciation pareille des événemens de chaque jour, trahit des désirs, des espérances, que nous ne verrons point le succès justifier.

Tout ceux qui observent avec attention la marche de l'esprit humain reconnaissent que la force ne prévaut point contre les idées. Le lendemain d'une révolution n'est pas le jour du triomphe : c'est seulement le moment de l'épreuve, épreuve toujours pénible, quelquefois terrible et pourtant salutaire. Oui, il manque un gage de stabilité à toute chose qui s'obtient sans peine : on ne s'attache fortement qu'à tout ce qui coûte beaucoup à conquérir ou à conserver. Une révolution qui éclot appelle nécessairement la réaction et le cortège de résistances de toutes sortes qu'elle entraine après elle, mais c'est peut-être là un bienfait. Si les passions froissées attaquent avec violence l'édifice encore chancelant sur sa base, le courage de ceux qui l'ont élevé s'accroit avec les périls, le danger double leur courage, et ils élèvent la résistance à la hauteur des efforts conjurés contre eux.

L'avenir du monde appartient aux idées démocratiques, non à la force. Le succès de celle-ci n'est et ne peut être qu'éphémère.

Et prenez garde que par idées démocratiques nous n'entendons pas la démocratie dans sa dernière expression : le républicanisme. Non, tous les peuples n'en sont pas arrivés là. Il ne serait peut être pas même bon qu'ils sautassent à pieds joints par dessus toutes les formes intermédiaires des institutions politiques. Faire passer subitement les nations, du régime absolu, à la démocratie pure, c'est les exposer à gaspiller un bien dont rien ne les a préparées à jouir avec sagesse ; c'est placer un aveugle, au moment de l'opération qu'il vient de subir, en face d'une lumière éclatante. Progresser lentement, mais progresser toujours, c'est une loi de l'humanité : c'est aussi une loi de conservation et de durée.

Combien n'a-t-il pas fallu d'années, de révolutions, de restaurations, pour que la France arrivât à cette forme de gouvernement qu'un des plus grands génies des temps modernes, M^me^ de Staël, appelait, même en présence de Napoléon, c'est-à-dire de la gloire et de la force, « la plus naturelle, la plus noble, la plus élevée » la république ? — C'est que, au sortir du règne de Louis XIV et de Louis XV, la France n'était pas assez préparée aux idées démocratiques qu'on lui imposait violemment et qu'il a fallu, pour les lui faire accepter, le lent mais irrésistible secours du temps.

Que voyons-nous aujourd'hui dans le reste de l'Europe, en Allemagne, en Autriche, en Italie, dans tous les pays où la démocratie mitigée, soit le régime constitutionnel s'implante à peine ? Nous la voyons aux prises avec la réaction qui cherche à regagner l'empire qu'elle a perdu dans un premier moment de stupeur, aux prises avec l'exagération de ses propres partisans, impatiens sectaires qui voudraient bâtir sans tenir compte de l'imperfection des matériaux qu'ils ont à mettre en œuvre. Mais qu'importent toutes ces entraves ? Qu'opéreront toutes ces résistances ? Feront-elles reculer l'esprit humain ? Non, il se dégagera invinciblement de tous les obstacles dont on sème sa route, et après un temps d'anxiété, de tiraillemens et de malheurs, nous le retrouverons ralliant à lui les forces des uns et contenant celles des autres, dans le champ d'une activité féconde quoique prudente.

Non, la force ne parviendra pas à dépouiller les peuples des libertés qu'ils ont conquises. De même que l'eau, si violemment qu'on la comprime, ne tarde pas à regagner son niveau, la démocratie, absolue ou mitigée, jettera ses racines de plus en plus profondes au sein des vieilles sociétés. Essayez-donc de parler régime absolu ou droit divin, en Prusse, par exemple, où en présence d'une armée dévouée au prince, le peuple n'hésite pas à faire des élections démocratiques ! Essayez de ramener, sous l'empire des institutions tombées avec M. de Metternich, les

---

FEUILLETON.

COURRIER DE PARIS.

(Suite et fin.)

Dix heures venaient de sonner, sans que rien fût encore venu de l'état-major général, lorsque M. Marrast écrivit au général Changarnier pour l'inviter à se rendre près de lui. Une heure et demie plus tard un aide-de-camp apporta au président le billet que vous savez, et, interrogé sur l'obstacle qui avait empêché son chef de se conformer au vœu de la loi, l'officier, porteur de la dépêche, répondit tout bonnement, que le général Changarnier ayant informé le ministre de l'intérieur qu'il allait diriger des troupes sur l'Assemblée nationale, avait cru et croyait encore que cela suffisait.

Alors le bureau, quoi qu'en ait dit plus tard M. Marrast, déclara de nouveau que les droits du président de l'Assemblée nationale avaient été gravement méconnus, et que la lettre du général Changarnier, pas plus que les explications verbales de son aide-de-camp, n'étaient une réparation pour les priviléges de la représentation nationale foulés aux pieds et sa dignité blessée par un officier général.

Cependant le vice-président de la République et M. O. Barrot, informé de l'irritation du bureau et voulant prévenir un éclat à la tribune, accoururent chez M. Marrast, à qui ils persuadèrent tant bien que mal que si l'on n'était pas venu prendre ses ordres avant d'investir l'Assemblée nationale, c'était parce qu'on supposait qu'il dormait profondément à côté de M^me^ la présidente. Comment résister à des considérations de cet ordre ? M. Marrast, qui cependant faisait sa partie de domino tandis que le gouvernement le croyait dans le sein de Morphée, se déclara satisfait des explications du ministère, et peu d'instans après il déclara brièvement devant neuf cents représentans du peuple et deux mille citoyens réunis dans la salle des séances publiques, que si le gouvernement avait farci le palais de l'Assemblée nationale de tout un attirail de guerre sans le prévenir, c'est que le gouvernement tenait à respecter son sommeil. Qu'aurait dit le citoyen président si, par aventure, il s'était réveillé à Vincennes ou à la Force ? Et cependant, le citoyen président est un homme d'esprit ; mais peut-être son esprit sommeillait-il aussi, lorsqu'il débitait à la tribune, sans sourciller, cette naïveté phénoménale. Aussi l'Assemblée n'avait-elle pas encore repris son ordre du jour, que le poète-lauréat de la représentation nationale chantait dans les couloirs les couplets que voici, sur l'air *Do, do, l'enfant do :*

I.

Quand la troupe est appelée
Autour de notre Assemblée,
D'après une loi, Marrast
Doit être averti.... mais bast !
Do, do, l'enfant do,
Ne tirez pas son rideau.

peuples de l'Autriche, allemands ou autres, alors que le lendemain d'une victoire de Windischgrætz, la Diète de Kremsier proclame tantôt l'un tantôt l'autre des droits fondamentaux de l'homme! Les luttes, car il y a lutte, rien ne pouvant s'implanter dans ce monde sans un froissement plus ou moins considérable, la lutte n'est plus entre la négation absolue du droit des peuples et la démocratie proprement dite : celle-ci a obtenu place au soleil, les rois se résignent à compter avec elle, la lutte ne porte que sur la part qui lui sera faite dans l'organisation de l'avenir.

Petite ou grande, cette part est assurée. Les hommes ne peuvent rien contre les desseins providentiels de Dieu. Resserrée dans de mesquines limites, la découverte se fera jour, demain si ce n'est aujourd'hui, en faisant tomber successivement toutes les barrières qui se dresseront le long de son cours majestueux. Favorisée, au contraire, dans le développement immense qu'elle est appelée à prendre, par le pacifique concours des peuples et des gouvernans, elle assurera d'autant plustôt le bonheur de l'humanité.

Il paraît que le pouvoir exécutif et le V. Chapitre ont quelque peine à tomber d'accord au sujet du choix des biens qui formeront la dotation en immeubles de cette corporation. Le V. Chapitre craint que les biens dont il conservera la propriété ne rapportera pas le 3 % de leur valeur d'estimation, et qu'il en résulte une réduction sur le *revenu* que la convention avec l'Etat lui assure, ce qu'il estime contraire a l'esprit de cet acte.

Cette crainte ne paraît pas fondée. — Bien qu'à Sion, le prix de vente des fonds de terre soit généralement hors de toute proportion avec le prix auquel on les afferme, il semble difficile à comprendre qu'ils puissent ne pas rapporter le 3 % de leur taxe. En soignant bien les propriétés, les vignes surtout, ce revenu sera facilement porté au 5 et au 6.

Le *Confédéré de Fribourg*, en reproduisant notre avant-dernier article de fond, veut bien nous apprendre qu'il ne partage pas entièrement notre manière de voir. Nous le regrettons sans le comprendre. Fribourg a dans la question le même intérêt que le Valais.

Qu'avons-nous cherché à établir dans cet article? que Vaud n'était pas en droit de s'emparer des biens de main-morte situés sur son territoire (ce qui a été reconnu par le Grand Conseil du canton de Vaud), et, ensuite, qu'en obligeant les cantons de Fribourg et du Valais à vendre ces biens dans le terme de quatre ans, on rendait la position des gouvernemens pire que celle des particuliers.

Vraisemblablement ce n'est pas sur ces deux principes que porte la divergence entre l'opinion du *Courrier du Valais* et celle de son confrère de Fribourg.

On lit dans le *Nouvelliste Vaudois :*

« Le Conseil d'Etat a décidé la levée du ban sur le bétail valaisan, moyennant que le gouvernement du Valais mette, à demeure, un ban sévère sur le bétail de la Savoie et du Piémont. Par cette mesure, un grand témoignage de bienveillance fédérale a été donnée à nos voisins du Valais. Le rédacteur du *Courrier du Valais*, qui paraît si *impatient*, peut en prendre note. »

L'*impatience* que nous avons montrée paraîtra plus naturelle à notre confrère, s'il veut bien se donner la peine de réfléchir que depuis longtemps le Valais attend la levée du ban, non comme un acte de complaisance, mais comme un acte de justice que l'état sanitaire de notre bétail et la Constitution fédérale nous permettaient de réclamer.

Nous savons toutes les obligations que nous avons au peuple vaudois, et la reconnaissance n'est pas un sentiment qui nous pèse, mais nous avons aussi quelque connaissance des droits réciproques des Etats confédérés et le sentiment des égards qu'ils se doivent entre eux.

Cela dit, nous nous réjouissons de voir rapporter une mesure aussi nuisible aux intérêts du Valais, et pour peu que cela soit agréable au *Nouvelliste*, nous envisagerons volontiers l'agréable nouvelle qui nous donne, comme « un grand témoignage de bienveillance fédérale. »

Vendredi et dimanche dernier, l'école primaire de la ville de Sion (classe des filles) a donné une petite représentation, sous les auspices de ses dignes institutrices. On a été généralement satisfait de l'intelligence dont ces enfants ont fait preuve. La réunion a été fort nombreuse.

Nous pensions avoir traité à fond la question du St.-Bernard, mais voici que l'*Observateur de Genève* prend sa cause en main et en juge à son point de vue, mais, il faut le reconnaître, son langage est sérieux, et il paraît vouloir en discuter sans trop de « passion » ainsi que nous l'avons fait nous-mêmes.

L'*Observateur* n'en est encore qu'à l'introduction soit à l'historique de la cause.

M. Wellig, membre du pouvoir exécutif, a été nommé administrateur des biens réunis au domaine de l'Etat.

Aujourd'hui, mercredi, le Conseil d'Etat en corps a dîné avec les élèves du pensionnat de Sion.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

ARGOVIE. — On a reçu, à Zofingen, la nouvelle suivante de Livourne : L'association nationale, a décidé le 30 janvier, de recourir à des représailles contre la Suisse au sujet de la continuation des capitulations militaires. Interdiction est mise sur les objets manufacturés en Suisse et toutes les autres sociétés politiques de l'Italie sont invitées à prendre la même mesure. Si les capitulations ne sont pas abolies sous peu, tous les Suisses seront renvoyés excepté les Tessinois. Le consul suisse, à Livourne, a réclamé auprès du gouvernement, mais celui-ci est impuissant en présence des sociétés politiques.

FRIBOURG. — La société d'histoire s'est réunie le 1er février pour se réorganiser, après une interruption de deux années. Elle a fait choix d'un président en la personne de M. le Dr Berchtold et d'un secrétaire en la personne de M. Mauron, député. Elle a décidé que ses publications annuelles seraient continuées et à la fin de la séance de nouvelles réceptions ont été faites.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

ITALIE.

La *Gazette de Bologne* nous apporte un document important. Il s'agit de la situation pénible, inquiétante dans laquelle se trouvaient les troupes suisses à Bologne. La résolution du général Latour que nous avons annoncée, était définitive. Nous traduisons ce document:

A. M. le lieut.-colonel Berti-Pichat, gouverneur (preside) de la ville et province de Bologne.

« Je ne puis me refuser au vœu unanime de cette population, et j'ai

---

II.

Marrast s' lève et voit des armes
Sous ses tilleuls et ses charmes,
Et les flut's du régiment
Lui jou'nt avec sentiment :
Do, do, l'enfant do,
Ne tirez pas le rideau.

III.

Il demand' ce qu'on veut faire
Avec c' déploiement de guerre ;
Mais l' général Changarnier
Lui répond, en fin limier :
Do, do, l'enfant do,
Ne tirez pas le rideau.

IV.

Quand on dit qu'on va se battre
Pour l'héritier d'Henri quatre,
Joinville ou quelque régent
Pour lesquels on jett' d' l'argent,
Do, do, l'enfant do,
Ne tirez pas le rideau.

V.

Marrast, tu n' fais pas connaître
D'Changarnier la fameus' lettre !
Va, quoiqu' tu n'ai's pas parlé,
Tout nous sera dévoilé.
Do, do, l'enfant do,
L'av'nir tir'ra le rideau.

Ce ne sont là que de mauvaises plaisanteries, bonnes tout au plus à arracher un sourire à des hommes fort peu disposés à la gaîté. Mais ce qu'il y de sérieux, c'est la disposition ombrageuse des esprits et l'instabilité qui bouillonne au fond de toutes les âmes. Qu'y a-t-il de fondé dans les soupçons réciproques qui enflamment et dévorent aujourd'hui les imaginations ? Est-il vrai que la velléité d'un coup d'état contre l'Assemblée nationale ait traversé la pensée d'un parti, et qu'il ait voulu, lundi dernier, tâter le pouls à la population de Paris, pour savoir si son tempérament supporterait cette expérience? Est-il vrai, d'un autre côté, que le gouvernement se soit cru sérieusement menacé par une formidable conspiration? Enfin, est-il vraisemblable que le cabinet, près de s'ensevelir dans son impuissance, ait voulu, en réveillant des dévoûmens engourdis, réagir par le sentiment d'un grand danger sur une discussion dont le résultat intéressait son existence ? C'est là le plus innocent des trois termes du problème. Toutefois ce serait témérité que de vouloir devancer aujourd'hui la lumière qui doit bientôt éclairer cette grande fantasmagorie. Mais ce qui est de la géométrie pour tout le monde, c'est qu'aussi longtemps que le sort de la République sera aux mains dans lesquelles il est tombé dans une heure fatale, l'ordre, la civilisation et la liberté resteront suspendus sur un abîme.

Comment, Diable ! je vous le demande, voulez-vous que la République chemine en sûreté avec des hommes qui, s'appellant Falloux, Changarnier,

l'honneur de prévenir V. S. que j'ai donné les ordres pour que la brigade dont j'ai le commandement demeure dans ses garnisons, et reprenne, à dater de demain 30 du courant, son service ordinaire de place.

« Les champs de Vicence témoignent de notre sympathie pour la cause italienne. Quant à moi, je vous assure que pour la ville de Bologne, qui nous a accueillis avec tant de faveur, je suis prêt à faire tout ce qui dépend de moi et qui ne serait pas en contradiction ouverte avec l'honneur militaire, avec lequel un soldat ne peut et ne doit jamais transiger.

« J'ai l'honneur, etc.

« Bologne, le 29 janvier 1849.

« (Signé) D. Latour. »

Nous sommes heureux de cette détermination en particulier dans l'intérêt des Suisses résidant à Livourne et à Florence. Ces derniers, aussi en proie à une pénible incertitude, ainsi qu'on l'a vu par la lettre que nous avons publiée dans notre dernière numéro, ont publié à Florence la protestation que voici :

« Les soussignés, affligés des bruits répandus contre eux et leurs compatriotes, croient devoir manifester la loyauté de leurs sentimens, afin qu'aucun malentendu ne vienne altérer la bienveillance de ces rapports par lesquels s'est tant distinguée l'hospitalité qu'ils ont reçue en Toscane.

« Les soussignés ajoutent que leur conduite, leur foi politique sont bien connues à Florence, et que, par conséquent, ils s'abandonnent à la générosité du peuple de Florence et de la Toscane, qui saura apprécier à leur juste valeur les fausses accusations par lesquelles on voudrait calomnier leur patriotisme.

« Domiciliés à Florence, leur influence sur les questions politiques qui s'agitent loin de cette ville, est très limitée. Néanmoins ils continuent, comme ils l'ont toujours fait, d'agir pour le succès de la plus sainte et de la plus juste cause, celle de l'indépendance italienne. Comme Suisses et comme hommes libres, ils protesteront toujours contre tout acte, émanât-il de leur propre gouvernement, s'il est contraire aux droits de la justice et de l'humanité.

« Tels sont les sentimens sincères dont les soussignés protestent solennellement, en déclarant que cette protestation ne s'adresse pas seulement aux Toscans et à Florence, mais aussi au gouvernement suisse; car ils la font au nom de la liberté, et la liberté ne connaît sous le soleil qu'un peuple de frères. »

Nous espérons que la manifestation de ces sentimens aura éclairé la population de la Toscane. Ces mouvemens de l'opinion en Italie, cette irritation qui se réveille de temps en temps, sont évidemment le résultat d'une grande et fatale erreur. On croit en Italie que les pouvoirs helvétiques favorisent l'Autriche, sont même de connivence avec l'absolutisme. On ne s'explique pas autrement la présence de nos soldats à Naples, surtout le recrutement actuel. Chez nous on sait que cela est absurde, qu'il y a eu jusqu'ici impossibilité de la part des autorités fédérales de rompre les capitulations existantes.

ALLEMAGNE.

L'assemblée de Francfort vient de prendre une décision que nous recommandons à l'attention de nos doctrinaires. Il s'agissait, dans la séance du 3 courant, des garanties de la constitution, qui est depuis si longtemps sur le chantier. Une question s'est présentée, celle de savoir si l'on ne pouvait pas se trouver dans telles circonstances qui nécessitassent la non application momentanée des garanties exprimées dans la constitution. Par 242 voix contre 206, l'assemblée a adopté la rédaction suivante : « Dans un cas de guerre ou de sédition, les dispositions des droits fondamentaux sur les arrestations, les visites domiciliaires et le droit de réunion, peuvent être mises hors d'usage par le gouvernement impérial ou par le gouvernement d'un Etat particulier, moyennant certaines conditions, etc. »

C'est beaucoup, car il s'agit là de droits formellement garantis par la constitution, que la constitution elle-même autorise les gouvernemens à suspendre, en cas de nécessité. C'est beaucoup de la part d'une assemblée qui a énuméré avec la plus grande sollicitude une foule de garanties qui n'avaient pas été mentionnées jusqu'à présent et qui a inscrit dans la constitution la garantie de la liberté religieuse et celle du droit d'association. Eh bien ! la même assemblée autorise, d'une menière permanente, le gouvernement central et les gouvernemens particuliers à déroger aux garanties fondamentales qu'elle établit. C'est là, nous semble-t-il, plus que des pouvoirs temporaires, et si la concession de pareils pouvoirs constitue la tyrannie, les doctrinaires devront convenir avec nous que leurs amis, *les libéraux* de Francfort, ont organisé la tyrannie en permanence.

Mais non, ce n'est pas là de la tyrannie; ce n'est pas même une dérogation réelle, une exception aux garanties, c'est l'application des principes qui, quoique fondamentaux, n'ont pas et ne peuvent pas avoir une rigueur mathématique. C'est la saine et raisonnable interprétation des principes, c'est que l'on ait admis dans la constitution et formulé en règle ce qui est tout-à-fait dans le domaine de l'imprévu et ce qui n'a pas besoin d'être mentionné, parce que cela va, en quelque sorte, sans dire.

AUTRICHE.

Vienne. 31 janvier. — Le lieutenant-feld-maréchal Welden publie le 19e bulletin de l'armée. En voici la teneur :

Le feld-zeugmestre comte Nugent, qui a quitté Kanischa le 26, pour se diriger sur Fünfkirchen et en chasser les rebelles qui s'y étaient attroupés, a établi, le 29, son quartier-général à Fünfkirchen, ville que les rebelles, au nombre de 4000 hommes, ont quitté le 26, emmenant avec eux dix canons. Ils auront pris probablement la route d'Essegg pour se rallier près de cette forteresse, occupée par les rebelles, mais cela ne leur réussira pas, attendu que cette dernière est cernée par la brigade du colonel van der Null, et qu'en outre le feld-zeugmestre comte Nugent les poursuivra dans cette direction.

L'arrivée de l'armée impériale dans les comitats de Baranny et de Tolna en a fait disparaître complétement les insurgés. Comme il a été dit dans le précédent bulletin, la brigade de cavalerie Ottinger, renforcée par deux bataillons d'infenterie et 2 batteries d'artillerie à pied, avait pris position à Szeglid.

Sur le nouvelle que les insurgés avaient l'intention de l'attaquer, le maréchal prince Windischgrætz se décida à marcher contre eux avec toutes les forces disponibles dans l'espoir qu'ils accepteraient une bataille. Mais cette fois non plus, ils n'ont pas voulu courir les chances d'une affaire décisive, et lorsqu'ils virent arriver ce renfort, ils repassèrent en toute hâte la Theiss, poursuivis par la brigade Grammont.

Le lieutenant-feld-maréchal comte Schlick, après avoir fait évacuer aux rebelles le comitat de Zyps, les a chassés aussi du comitat de Zemplin et s'est avancé ensuite vers Tokay, où se sont retirés de tous les côtés les partisans de Kossuth.

L'avant-garde du lieutenant-feld-maréchal Schlik, commandée par le major Pialotti, a rencontré, le 19, l'ennemi à Szanto et l'a repoussé vers Tokay. Le 21, on vit, à la suite d'une reconnaissance, qu'il s'était retiré et qu'il avait pris une position assez avantageuse à Tokay, Tarczal et Kerestur.

Le 22, le lieutenant-feld-maréchal Schlick fit une attaque générale contre cette position. Le major Herczmanovsky s'avança vers Kerestur avec un bataillon d'infanterie, un escadron de chevau-légers et 4 canons, pendant que le lieutenant-feld-maréchal comte Schlick marchait sur Tarczal avec la colonne principale. La brigade Fiedler formait la première ligne, la brigade Pergen la seconde. La contrée était couverte d'un épais brouillard. L'ennemi entretenait un feu très-vigoureux; le commandant du corps ordonna au bataillon « Archiduc Guillaume » de prendre d'assant une colline située à gauche de la route, pendant que les chevau-légers poursuivaient l'infanterie ennemie qui fuyait dans la plaine. Nos fusées produisirent un excellent effet. A la seconde attaque,

---

Thiers, Molé et Léon Faucher, ont le toupet de vous dire : « Vous craignez pour la République, mais interrogez notre vie et voyez qui nous sommes. »

Qui vous étiez? parbleu, messeigneurs, vous étiez :

1° M. Thiers qui, dit Timon, se fit successivement auteur, fauteur et panégyriste des dynasties, l'auteur de priviléges, donneur et exécuteur d'ordres impitoyables ; qui a irréparablement attaché son nom à l'état de siége (celui de 1832), aux mitraillades de Lyon, aux magnifiques exploits de la rue Transnonain, aux déportations du mont Saint Michel, aux embastillemens, aux lois contre les associations et crieurs publics, les cours d'assises et les journaux; à tout ce qui a enchaîné la liberté, à tout ce qui a flétri la presse, à tout ce qui a faussé le jury, à tout ce qui a décimé les patriotes, à tout ce qui a dissous les gardes nationales, à tout ce qui a démoralisé la nation, à tout ce qui a traîné dans la boue la généreuse et pure Révolution de Juillet. Ses amis, Dupont de l'Eure, Carrel, Laffitte, il les a quittés ; ses doctrines libérales, il les a reniées; il a été pour la dynastie un instrument bon à tout, propre à tout, de ces instrumens qui plient et ne rompent jamais, qui se courbent jusqu'à joindre les deux bouts et qui se redressent comme une flèche, tant ils sont souples !

2° M. Molé qui, sorti de l'officine impériale, condamne à mort le maréchal Ney, s'associe à toutes les rigueurs blanches de la Restauration et use sa longue vie au service de la monarchie.

3° M. le général Changarnier, congréganiste en éperons, légitimiste quintescencié, qui refusa pendant quatre ans de servir la dynastie d'Orléans, parce qu'elle avait usurpé la couronne de son roi, et qui aujourd'hui..... Enfin, c'est égal.

4° M. de Falloux, le Benjamin des fidèles, qui consacre ses journées au service de la République, et une partie de ses nuits dans les caveaux de Saint-Sulpice.

5° M. Léon Faucher. Celui-là n'a point de passé, c'est vrai, mais, en revanche, il s'est déjà fait un présent qui vous ferait détester cordialement la République si pouviez supposer qu'il l'aime.

Eh bien ! qui que vous soyez, butor normand ou champenois, impérial, royal ou démocrate; que vous veniez du nord ou du sud, de l'est ou de l'ouest, je vous prie de placer la main droite sur votre conscience et de me dire si ce sont là les tuteurs naturels de la révolution de février. Dites-moi surtout si, aussi longtemps que vous verrez ces Iscariotes au timon des affaires, vous ne croirez pas entendre toujours le glas funèbre de la République.

Or, veut on un roi ou une bonne et loyale République? Si l'on veut une quatrième restauration, ou, comme dit monportier, un monarque légitime, on n'a qu'à garder le cabinet actuel : la République est sûre de son affaire; mais, dans ce cas, je demande qu'il me soit permis de prendre le nom de Robinson et d'aller mourir isolé, dans un hamac, au milieu de l'Océan.

la bataillon « Archiduc-Guillaume » s'empara de la colline. Cependant l'ennemi eut recours à un honteux stratagème: il avait promis de se soumettre, mais sans tenir compte de sa parole, il recommença l'attaque après avoir reçu des renforts. Il fallu attaquer la colline pour la troisième fois; elle fut prise par les cuirassiers du major Gorizutti. Cette brave cavalerie enfonça avec un courage admirable une double masse d'infanterie ennemie; cette attaque décida de la victoire.

Sur ces entrefaites le major Herczmanovsky avait pris Keresstur et parvint à s'y maintenir contre des forces cinq à six fois supérieures aux siennes; l'ennemi employa aussi sur ce point le plus perfide stratagème pour engager nos troupes à cesser le feu. C'est dans cette affaire qu'on a enlevé le drapeau du parjure bataillon Prince de Prusse, qui combattait avec la légion polonaise et des détachements du régiment Don Miguel.

La perte de l'ennemi a été considérable; nos troupes, exaspérées par la trahison des rebelles, leur ont tué beaucoup de monde; nous avons à déplorer la mort d'un brave officier, le capitaine Böhm, qui a été atteint d'une balle à la tête d'un escadron de chevau-légers.

ANGLETERRE.

Nous donnons un extrait du discours de lord Palmerston touchant la politique extérieure. Il a dit:

« Le gouvernement français désirait suivre une politique pacifique vis-à-vis des autres gouvernemens de l'Europe. Si nous avions rejeté les ouvertures amicales de la France, et si nous avions encouragé d'autres gouvernemens; s'il existe d'autres gouvernemens voyant avec déplaisir ou dégoût la forme du gouvernement adoptée par la France, et si nous avions aidé directement ou indirectement ces gouvernemens, je ne saurais dire que le gouvernement français eût pu réaliser son but de maintenir la paix de l'Europe, qui était d'une si imminente importance l'année dernière (Applaudissemens). Voilà pour nos relations avec la France. »

« Sans la médiation de l'Angleterre entre l'Allemagne et le Danemark, l'Empire allait droit à la guerre. L'Autriche et la Prusse d'un côté, et la Russie et la France de l'autre, pouvaient se rencontrer dans les plaines de Schleswig. Autre grief de notre part. (On rit.) Grâces à notre médiation entre l'Autriche et la Sardaigne, une guerre européenne a été prévenue. « (Ici le noble lord répète à peu près dans les mêmes termes l'exposé des faits présentés la veille par le noble lord John Russell.) « La Chambre, plus indulgente sans doute que l'honorable M. Disragli, voudra bien encore nous absoudre en ce qui concerne ce second crime. »

Le noble lord parle ensuite de la médiation entre Naples et la Sicile. Après avoir donné quelques détails identiques avec ceux donnés par le noble lord Russell, il ajoute:

« Quant au bombardement de Messine, le spectacle qu'il a présenté aux amiraux de France et d'Angleterre a été épouvantable. Les amiraux de France et d'Angleterre sont habitués aux scènes ordinaires de la guerre, mais de la guerre faite comme elle se fait entre peuples civilisés. (Applaudissemens.) Ce qu'ils ont vu à Messine les a dégoûtés, révoltés! Ayant appris que la même dévastation devait avoir lieu à Palerme, les amiraux de France et d'Angleterre, émus, ont dit: « Nous ne pouvons pas permettre que de telles horreurs soient répétées à Palerme, et quoique nous n'ayons pas d'instructions catégoriques, nous mettrons un terme à ces infamies et nous attendrons les ordres de nos gouvernemens respectifs. » Voilà ce qu'ont fait les amiraux français et anglais. (Applaudissemens.) Ils ont établi un armistice. Cet acte qui devait être approuvé, qui l'a été, a été suivi par des négociations.

« Je ne suis pas sans espoir que ces négociations pourront aboutir à un résultat satisfaisant, et que l'intervention des amiraux de France et d'Angleterre pourra amener un arrangement honorable et satisfaisant entre le roi de Naples et la Sicile. (Ecoutez!) Je ne sais ce que la Chambre en pensera; mais quant à moi, je trouve que la médiation de la France et de l'Angleterre garantira le bonheur et la liberté constitutionnelle aux Siciliens, et qu'elle mènera à l'union permanente des couronnes de Sicile et de Naples sur la tête du même monarque. »

Faits Divers.

PIE IX.

— Pie IX a 56 ans; son aspect est celui d'un homme de cet âge, d'une complexion délicate, mais saine et bien conservée; sa taille est au-dessus de la moyenne, il a le corps trapu et plein, la poitrine large, les mains petites et potelées, sa démarche lente, mais toujours simple et naturelle dans les solennités, offre, dans les circonstances ordinaires de la vie, un laisser-aller plein de bonhomie

Sa tête vaste et puissante présente à la fois une grande harmonie de contours et la carrure, signe ordinaire de hautes facultés d'administration et de gouvernement. Le front large, élevé, est surmonté d'une touffe de cheveux cendrés qui s'échappe en épis de sa calotte de soie blanche. Sur les tempes et derrière la nuque, les cheveux, coupés à la *titus*, sont gris et abondants.

Au premier aspect, le visage de Pie IX frappe par sa grande expression de bonté, d'intelligence et de désintéressement; ses traits sont éminemment sympathiques; il n'y règne rien de commun, de trivial, chaque ligne est empreinte, au contraire, de distinction. Toute la partie droite du corps est plus faible que l'autre; aussi la tête est-elle penchée de ce côté. La joue droite est moins pleine; l'œil droit plus sensiblement voilé par la paupière, offre, dans le rayon visuel, un écartement presque insensible. L'oreille droite est tailladée, sans doute par un accident d'enfance.

La conformation originale de la bouche est rendue plus saillante encore par une circonstance qu'une attention minutieuse permet seule de découvrir; l'habitude de vivre dans les autres et de prêter au développement de toutes les natures, de tous les caractères, de tous les projets, une attention vive et soutenue, a imprimé à la lèvre supérieure une oscillation nerveuse qui donne au sourire habituel de Pie IX, un charme inexprimable.

Enfin l'ensemble du visage est éclairé et comme illuminé par le regard aimant et placide de ses grands yeux noirs, qui répandent autour de lui comme une atmosphère de douceur et de calme, et saisissent jusqu'aux natures les moins disposées à en subir l'influence.

Tel est le Pape à l'extérieur. Ses manières sont bienveillantes, réservées et dignes; sa vie, ainsi qu'on peut en juger par la distribution de sa journée, est simple et régulière.

Chaque jour il se lève à six heures et demie du matin; accoutumé à se suffire en beaucoup de choses, il se rase lui-même. Il n'a conservé des habitudes aristocratiques que le goût d'une propreté exquise. Chaque matin, il se lave avec un soin particulier.

A 7 heures et demie, le Pape dit la messe, seul dans son oratoire, et il en entend une après.

Cet acte est le plus solennel, le plus important de la vie de Pie IX.

A 8 heures et demie, le Pape a accompli ses devoirs pontificaux. Il a fortifié son âme dans la prière et dans la communion. Son esprit est libre et préparé aux travaux de la journée.

Il sort de la chapelle et fait une légère collation en trempant quelques biscuits dans un mélange de café et de chocolat, usage assez répandu en Italie. En ce moment, le majordome, le *mæstro di camera* et les *camieri segreti* sont introduits et prennent les ordres de sa Sainteté pour les audiences, la promenade, la police et l'administration du palais.

Alors commencent à circuler sous les galeries latérales de la cour d'honneur les employés, les solliciteurs, et bientôt le pavé retentit sous les roues des équipages des ministres d'Etat, des cardinaux, préfets des congrégations, des ambassadeurs et des étrangers admis à l'honneur d'une audience. Le Pape reçoit tout le monde indistinctement, ministres, cardinaux, employés, diplomates ou visiteurs, dans son cabinet de travail. Deux Suisses gardent la porte extérieure du vestibule, où se tiennent plusieurs *familieri* (valets de pied) à livrée pontificale; viennent ensuite plusieurs salons où se tiennent les *camerieri segreti* du service, dont le dernier donne directement dans le cabinet du souverain pontife.

(La suite au prochain numéro.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Sion, 14 février. — Si nous en croyons le bruit qui se répand ici, on aurait reçu à Sion, ce matin, l'annonce officielle du licenciement des régimens Suisses au service de Rome. Les pensions seront payées conformément à la capitulation.

Les rangs de l'armée nationale sont ouverts aux officiers et soldats qui voudraient continuer à servir.

Louis Jonis, gérant.

On a remarqué quelques lacunes dans l'annuaire officiel de 1849. Il y manque le catalogue du V. clergé et l'état des juges d'un district.

Prié de fournir ce catalogue, le V. clergé a cru inutile de nous le faire parvenir, attendu « qu'il a été inséré dans le *Directorium*. »

La seconde lacune s'explique par la circonstance qu'un préfet n'a pas transmis la liste des juges de son district, bien qu'il y ait été invité ainsi que MM. ses collègues.

La liste de tous les membres de l'Assemblée fédérale n'étant pes connue au moment de l'impression de l'annuaire, le personnel de cette Assemblée ne pouvait pas être donné au complet.

Le caractere officiel de l'annuaire ne s'étend point aux observations astronomiques qui y ont trouvé place.

Sion, le 9 février 1849.

La Chancellerie d'Etat.

Theater in Sitten.

Der Lügner.

Aufgeführt von den H. H. Studirenden am Collegium in Sitten.

Sonntags den 18. Hornung 1849.

Die Vorstellung beginnt um 6 Uhr Abends. — Eintrittszettel sind bei Hr. Apotheker Zen-Klusen zu haben. — Preis: Erster Platz 2 Batzen, 2ter Platz 1 Batzen

---

Francini Joseph, domicilié à Sion, se recommande au public. Il travaille de l'état de maçon, gypseur sur toutes couleurs, à des prix très modiques, il garantit ses ouvrages, qui seront solides et propres à contenter les pratiques qui l'honoreront de leur confiance.

SION. — IMPRIMERIE DE CALPINI-ALBERTAZZI.